

*ASSISES DE 1990 - DIJON*

## *Prisons de femmes*

Aujourd'hui la population pénale féminine ne représente que 4,4 % de la population pénale totale en France.

Néanmoins ces 2 000 femmes, dont la moyenne d'âge est de 30 ans, connaissent des problèmes spécifiques qu'il est important de ne pas négliger.

Il est à noter que la proportion de détention provisoire chez les femmes est supérieure à celle des hommes.

Ces femmes, jeunes, incarcérées bien souvent pour des peines relativement longues, se heurtent aux problèmes de l'éloignement géographique. Le fait que l'unique Centre de Détention féminine actuel se trouve à Rennes et le nombre plus réduit de Maisons d'Arrêt femmes provoque l'isolement des détenues et, par conséquent, la coupure avec le milieu familial.

D'autre part 3 femmes sur 4 incarcérées au centre de détention de Rennes sont mères de famille. La question de la relation avec l'enfant se pose donc avec une acuité particulière. L'enfant né et vivant en détention avec sa mère pourra souffrir de vivre dans un univers essentiellement féminin, manquer d'espace notamment lors de l'apprentissage de la marche. En résumé, il évoluera dans un milieu clos avec peu de contact à l'extérieur.

De même l'enfant vivant séparé de sa mère incarcérée sera perturbé par l'absence de relation avec celle-ci.

Il nous paraît important de souligner l'impact de l'incarcération sur le corps de ces femmes. Du fait de leur physiologie, elles sont touchées par les maladies psychosomatiques :

- Aménorrhée ou perturbation des cycles mensuels
- Perturbation du comportement alimentaire
- Troubles du sommeil entraînant une consommation abusive de somnifères et tranquillisants
- Problèmes dermatologiques.

La politique actuelle de l'Administration Pénitentiaire tend à reconduire les stéréotypes de mère et d'épouse sur ces femmes en proposant des activités qui leur sont traditionnellement associées (ménage, couture, crochet).

Il nous apparaît opportun de laisser la possibilité aux détenues de participer à des activités différentes de celles citées ci-dessus. La mise en place d'activités tournées vers l'extérieur (formation professionnelle, activités culturelles, enseignement général) permettrait à la femme d'approcher un statut autre que celui de fille, de mère ou d'épouse.

Afin de parvenir à une meilleure information et de mieux défendre les droits des femmes incarcérées, il est nécessaire de sensibiliser les associations de défense des droits de la femme et d'associer le Ministère des droits de la femme à l'action de l'Administration Pénitentiaire en faveur d'une meilleure prise en compte des spécificités de la détention féminine.

Les activités d'expression corporelle (le sport, le théâtre, les soins esthétiques...) nous semblent indispensables à une revalorisation de l'image que la détenue a d'elle-même, ce qui sous-entend un développement des infrastructures adaptées dans les prisons pour femmes.

Il serait souhaitable que les initiatives, encore très localisées, de collaboration avec les crèches municipales soient développées dans l'intérêt de la relation mère / enfant. De plus, l'Administration Pénitentiaire devrait multiplier l'intervention des spécialistes de la petite enfance (puéricultrices, éducatrices de jeunes enfants) à l'intérieur même des prisons.

De même, dans le cadre du maintien des liens entre la mère et l'enfant ou la famille et l'enfant, il serait intéressant de développer des structures du type "Relais Enfant Parents", d'entrevoir d'autres modalités d'exécution des peines telles que la semi-liberté\* et de faire appel, dans la mesure du possible, à des libérations conditionnelles.

De plus, l'intervention de personnes compétentes, si possible professionnelles, proposant des activités de type préparation à l'accouchement, conseils aux jeunes mamans, permettrait aux détenues concernées un meilleur vécu de leur maternité.

La présence de personnes de sexe opposé (surveillants et génépistes) favoriserait une meilleure socialisation et un maintien des contacts "hommes femmes".

Ces propositions permettraient un meilleur vécu de la détention pour ces femmes ainsi qu'une meilleure réinsertion.